



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Direction du travail

Nouvelles formes de travail: quels enjeux?

*Pascal Richoz, chef du centre de prestations
Conditions de travail*

Congrès HR Sections romandes, Université de Lausanne, 9 septembre 2024



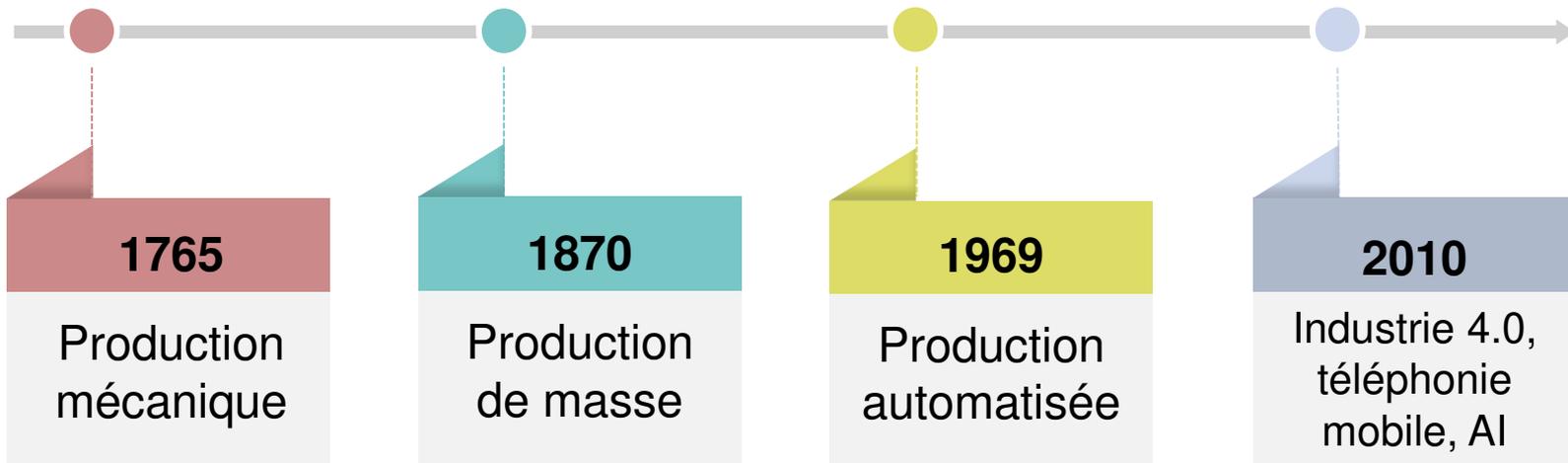
Nouvelles formes de travail, de quoi parle-t-on?

Le travail ne cesse pas d'évoluer depuis le début de l'Humanité, mais l'industrialisation a amené un changement de paradigme et accéléré le rythme des évolutions

Comment saisir ce qui est « nouveau » aujourd'hui ? Par rapport à quoi ? Quels sont les enjeux que ces nouvelles formes de travail soulèvent?



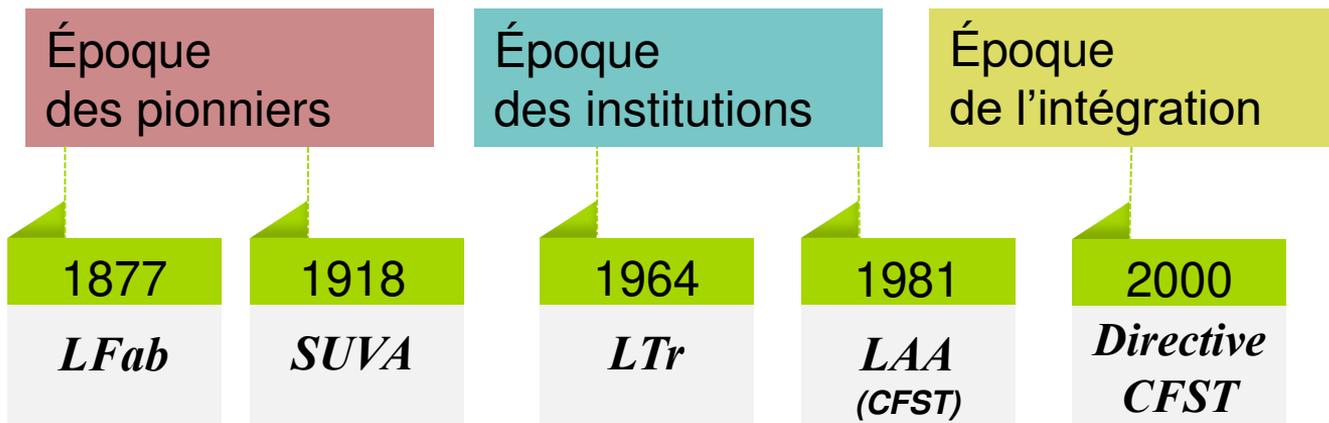
L'évolution des techniques





La création de nouvelles institutions

L'évolution du monde du travail est à l'origine de nombreux défis pour la santé publique. Un nouveau cadre juridique et plusieurs institutions ont été progressivement mis en place pour y répondre.





Les principes fondateurs

- les principes posés tout au long de cette évolution constituent des éléments fondateurs de notre société; c'est notamment le cas de la protection de la santé des travailleurs; ces principes sont ancrés dans la législation (LTr, LAA,CO)
- l'employeur a la responsabilité d'assurer que les travailleurs ne subissent aucune atteinte à leur santé physique et psychique sur leur lieu de travail
- les nouvelles formes de travail ont induit l'émergence de nouveaux risques pour la santé mais les principes restent les mêmes, comme le montrent deux exemples concrets



L'exemple du travail de plateforme

Aucun prestataire n'était considéré par les plateformes comme travailleur dépendant jusqu'aux évolutions juridiques récentes

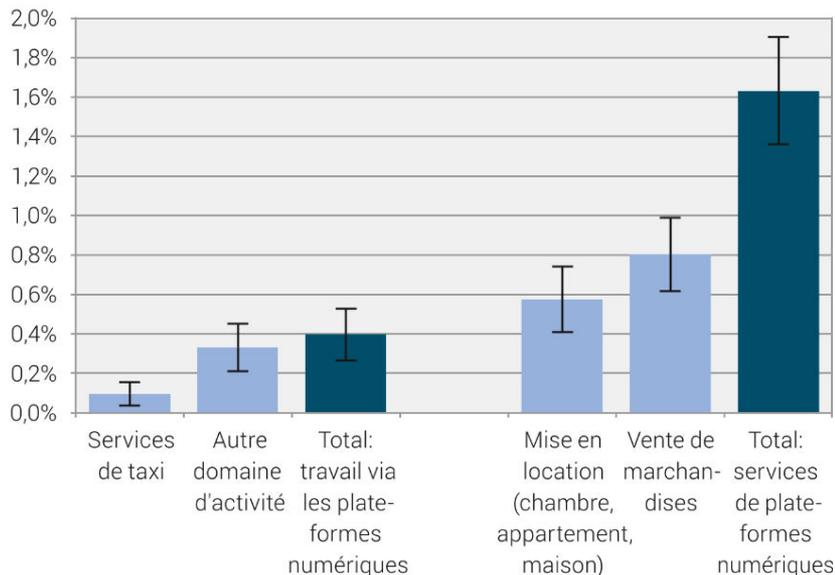
"Les chauffeurs Uber découvrent la même problématique que le monde ouvrier au XIX^e siècle" *Jean Vercherand dans Le Monde, 17.1.2017*

- salaire à la pièce ou à la prestation
- engagement journalier ou fractionné
- aucune limite à la durée du travail
- exposition aux intempéries, travail physique
- aucune protection sociale



Travail de plateforme en Suisse

Services de plateformes numériques par domaine d'activité en 2019



I Intervalle de confiance (95%)

¹ y c. mise en location d'un logement et vente de marchandises en ligne (marchandises spécifiquement collectées, achetées ou produites pour la vente)

² au cours des douze derniers mois

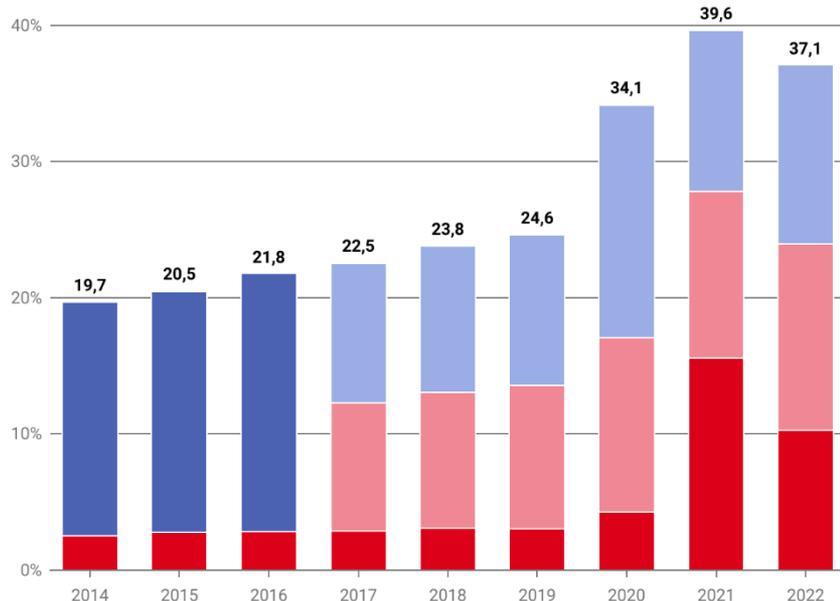
³ Une personne peut fournir des services via une plateforme numérique dans plusieurs domaines d'activité, c'est pourquoi la somme des différents domaines d'activité est supérieure au total.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «travailleurs des plateformes numériques» 2019 | © OFS 2020



L'exemple du télétravail

Télétravail à domicile



En 2021, rupture de série: reformulation de la question du lieu de travail habituel et ajout d'une période de référence (4 dernières semaines)

En % des personnes actives occupées (sans les apprentis)

- Habituel (>50% de l'activité / le plus souvent)
- Régulier (<50% / pas le plus souvent)
- Occasionnel ou régulier
- Occasionnel

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «travailleurs des plateformes numériques» 2019 | © OFS 2020



Télétravail : rôle des employeurs

Risques pour la santé, questions-clés :

- désavantages supérieurs aux opportunités ?
- mise en danger volontaire ?
- effets négatifs à long terme ?

Un principe clair : la protection de la santé des travailleurs s'applique aussi lorsque ces derniers travaillent à domicile

L'employeur dispose d'une latitude pour l'organisation du télétravail: outils de travail, place de travail, environnement de travail, organisation du travail, communication au travail



Bonnes et mauvaises pratiques

Cadre non réglementé

- l'employeur ne se préoccupe pas du temps de travail
- la charge de travail n'est pas discutée
- il y a une culture de la disponibilité permanente
- aucune formation n'est donnée sur comment travailler à distance

Risques pour la santé

- le travailleur effectue ses heures le soir, la nuit et le dimanche
- la charge de travail n'est pas discutée, la joignabilité provoque du stress
- le travailleur souffre d'isolement



Conditions-cadres adéquates

- une convention règle les attentes et les moments de joignabilité
- la charge de travail est discutée
- il y a un suivi des heures de travail
- les moments de récupération sont conformes à la loi
- l'employeur effectue un monitoring régulier



Un enjeu de santé publique

Cadre non réglementé

- l'employeur n'assume pas son rôle dans la protection de la santé
- le travailleur est focalisé sur son mandat sans que la manière dont le travail est effectué soit prise en considération

Risques pour la santé

- le cadre du télétravail n'est pas adéquat, le travailleur se met volontairement en danger pour améliorer ses revenus ou accéder à certains avantages
- les situations problématiques représentent un problème de santé publique



Conditions-cadres adéquates

- la flexibilité et la productivité associées au télétravail sont à l'avantage de l'employeur **et** du travailleur
- le télétravail ne porte pas atteinte à la santé



Importance des conditions-cadres

Différentes mesures au sein de l'entreprise contribuent au maintien de conditions-cadres favorables autant pour l'employeur que pour les travailleurs :

- ✓ convention pour encadrer le télétravail
- ✓ engagement des cadres pour sa mise en œuvre
- ✓ formation des cadres et du personnel
- ✓ monitoring pour suivre les pratiques dans l'entreprise



Cadre normatif international

- des discussions sont en cours au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour une action normative concernant le travail de plateforme
- en Suisse, le Conseil fédéral n'a jusqu'ici pas jugé nécessaire de légiférer spécifiquement sur le travail de plateforme
- cependant, si une action normative de l'OIT aboutit, cela pourrait avoir des conséquences sur le cadre normatif suisse



Conclusions

- les nouvelles formes de travail s'inscrivent dans l'évolution des techniques depuis le XIX^e siècle; le principe de la protection des travailleurs n'est pas pour autant remis en question
- de nouveaux risques pour la santé des travailleurs émergent en lien avec ces nouvelles formes de travail; l'employeur joue un rôle crucial pour garantir la protection de la santé des travailleurs
- la protection de la santé nécessite des conditions-cadres adéquates / but : la flexibilité et la productivité associées au télétravail sont favorables à l'employeur **et** au travailleur
- aucune forme de mise en danger volontaire ne peut être tolérée